

N°10
01 JUIN 2015

WEB

SNE-FSU :

sne@fsu.fr

<http://www.sne-fsu.org>

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

patrick.saintleger@eaurmc.fr

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

patrick.saintleger@eaurmc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr

REUNION MEDDE / AGENDA SOCIAL 1^{er} JUIN 2015

Mme ROYAL PRESENTE L'AGENDA SOCIAL AUX O.S.:

LE SNE-FSU INTERPELLE LA MINISTRE

Madame la Ministre,

Nous voulons voir dans votre présence ce jour l'amorce d'un changement de cap dans les impasses de gestion de ce Ministère. Vous avez encore récemment développé publiquement et en interne le thème de l'exemplarité de l'Etat, propos auxquels chacun ici présent ne peut que s'empresse de souscrire.

Un Etat exemplaire ne peut ignorer la qualité de son dialogue social. Je ne vais pas reprendre ici les termes de notre prise de position intersyndicale du 11 mai dernier ayant conduit au boycott du précédent CTM, mais au sein de votre ministère il y a loin de la coupe aux lèvres...

Pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, trop de sujets sont inscrits une énième fois dans l'agenda social sans la moindre avancée.

Certes nous savons qu'en ce domaine chaque mesure à un coût, et que notre ministère n'est pas seul décideur, mais l'Etat exemplaire ne doit-il pas assurer un minimum d'égalité de traitement entre ses agents ? Dans ce domaine, les personnels de l'environnement sont particulièrement maltraités.

Connaissez-vous, madame la ministre, des corps d'inspecteurs en catégorie C ..., autre que les inspecteurs de l'environnement ?

Savez-vous madame la ministre, que lorsqu'un préfet organise une réunion de chefs de service, seul vos représentants, chefs de service de l'ONCFS ou de l'ONEMA, sont en catégorie B ? Et qui plus est on leur refuse le Nouvel Espace Statutaire qui pourtant est aujourd'hui appliqué à quasiment tous les corps de catégorie B ?

Le but initial de cette réunion était le plan de requalification et nous ne pouvons que déplorer ici, que ce plan de requalification inscrit à l'agenda social ne concerne que les personnels « ex - Equipement ».

Dans la loi « Biodiversité » est inscrit la création d'un quasi-statut pour les personnels contractuels non seulement de la future AFB, mais également de l'ONCFS, du Conservatoire du littoral et des Parcs Nationaux. Nous ne pouvons que remarquer qu'un Etat exemplaire, soucieux du respect de la loi qui stipule que les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires aurait sans doute pensé à créer un Corps A de fonctionnaires, le corps du génie écologique par exemple. Ne pas le faire c'est reconnaître que ces compétences ne sont utiles qu'à la marge, c'est aussi les empêcher de diffuser dans toute la fonction publique.

Néanmoins, et au regard de l'indigence des conditions d'emploi des contractuels, ce quasi statut est attendu par beaucoup. Mais encore faudrait-il que celui-ci ne reproduise pas toutes les inégalités et toutes les injustices existantes. C'est bien pourtant la voie prise, sous la pression de Bercy.

Un Etat exemplaire et donc soucieux de respecter la loi, créerait un quasi statut, où les personnels contractuels auraient des rémunérations équivalentes aux fonctionnaires occupant des missions analogues....Ce principe est écrit en gros sur le site de la Fonction publique.

Et bien non ... Notre ministère a construit un régime indemnitaire « sur la base de 80% des primes des fonctionnaires équivalents » nous ont-ils avoué....Et Bercy jugeant cela excessif les a très largement revu à la baisse allant même jusqu'à les diviser par 2 pour les catégories A...

Quant aux conditions de reclassement, elles sont tout bonnement scandaleuses, reproduisant toutes les injustices, en particulier vis à vis des plus faibles, les CDD en inventant des primes qu'ils n'ont jamais touché.

Je m'excuse madame la ministre, d'être rentré dans le détail sur ces sujets, mais il nous semblait nécessaire au-delà de la dureté des faits de vous montrer qu'il s'agissait également de questions de principe, et de dignité pour les personnels concernés.

Et ces principes, c'est vous qui, in fine, devrez les défendre face à Bercy. Et nous savons que vous êtes une femme de principe.

Merci pour votre attention.